



AADE
Atelier d'Architecture Deloose-Elmas SRL

MAIRIE DE SAVY-BERLETTE

PERMIS DE CONSTRUIRE

NOTICE DE SECURITE

**Protection contre les risques d'incendie et de panique dans
les établissements recevant du public**

PC 40

OBJET :

**Démolition et construction d'une surface commerciale
sous enseigne ALDI**

RUE DE LA SOLETTE, 62690 SAVY-BERLETTE, FRANCE

000 ZD 53

(Surface de l'opération = 7.966m² - 8036m² selon relevé de géomètre)

Maître d'Ouvrage

IMMALDI & Compagnie sas
M. Raffaele FRAU
33, Rue des Vanesses
Bâtiment Exelmans
F-93420 Villepinte

NOTICE DE SECURITE

P.C. 40

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Le projet consiste en démolition de bâtiments existants et la construction d'une surface commerciale sous enseigne **ALDI**.

BÂTIMENT À SIMPLE REZ-DE-CHAUSSÉE :

- Surface totale plancher au rez-de-chaussée : 1.399,65m²
 - Surface plancher en mezzanine : 25,35m²
(local technique)
 - Surface plancher totale : 1.425.00m²
- Surface de vente accessible au public (Y compris SAS de 30.90m²) : 984,45 m²

CALCUL DE L'EFFECTIF

- Surface de vente **ALDI** :

Effectifs pour la surface accessible au public : $984,45 \times 1 \text{ personne}/3\text{m}^2 = 329 \text{ personnes}$

Personnels = 15 personnes

Total des effectifs = 344 Personnes

La proposition de classement pour cette surface est la 3ème Catégorie de Type M. Commerce à dominante alimentaire (ALDI).

DESCRIPTION TECHNIQUE DE L'ETABLISSEMENT

1. Conception et desserte

La surface de l'opération est de 8036m² selon le relevé de géomètre.
L'établissement possède quatre façades, dont deux sont desservies par une voirie d'au moins 7m de large.

Les façades du magasin donnant sur les aires de stationnement seront suffisamment dégagées pour permettre la mise en station des échelles.

2. Isolement par rapport aux tiers

Le bâtiment tiers le plus proche se trouve à plus de 8m de l'établissement.

RUE DES TELLERS N°6/5 7000 MONS - BELGIQUE / TÉL & FAX : +32 65843770
PORTABLE : DELOOSE XAVIER : +33 6 16 73 59 93 / ELMAS TUNGER : +33 6 16 89 73 16
MAIL : INFO@AADE.PRO

3. Résistance au feu des structures

L'établissement est à simple rez-de-chaussée.

La charpente bois de type lamellé collé est apparente (poteaux et poutres). Aucune exigence de stabilité au feu n'est exigée.

4. Couverture

Couverture en bacs nervurés en acier galvanisé, avec isolant en laine de roche 16cm (classe M0) et revêtement d'étanchéité membrane PVC avec 3.1% de pente.

Lanterneaux de désenfumage classés M4.

5. Façades

Bardage métallique teinte 9007 avec isolant.

Menuiserie aluminium incombustible.

Plâtre ou mélaminé côté intérieur.

6. Distribution Intérieure

Cloisonnement des sanitaires en plaques de plâtre avec isolant + faux-plafond en dalles dans les locaux sociaux et les sanitaires.

7. Locaux non accessibles au public, locaux à risques particuliers

Pour les Locaux à risques importants (réserve) :

Ils seront séparés des locaux recevant du public par des parois CF 2H sur toute leur hauteur jusque sous bac acier. Il s'agit du mur CLT bois entre la réserve et la zone de vente.

Les portes entre la réserve et la surface de vente seront coulissantes à fermeture automatique, CF 1H et asservie à un système DAD.

La porte battante entre le dégagement des locaux sociaux et la réserve sera CF 1H et munie d'un ferme porte, les murs CLT bois seront CF 2h, de même pour les murs CLT bois et portes du local pain donnant dans la réserve.

Le local pain est équipé d'un écran cantonnement qui sera CF 1/2H et aura une retombée d'une hauteur de 50cm.

Ce local n'est pas accessible au public.

Le mur en CLT Bois du local technique TGBT est traité CF 2H avec porte CF 1H munie d'un ferme porte.

Le mur du bureau en CLT bois est traité CF 2H côté réserve avec porte CF 1H munie d'un ferme porte.

Le mur en CLT Bois séparatif entre le bureau et le local technique sera CF 1H.

Le mur en CLT Bois du local technique pour la CTA (centrale de traitement d'air) situé au-dessus du TGBT est traité CF 2H avec porte CF 1H munie d'un ferme porte car il est directement accessible de la réserve.

Une presse à carton est présente en réserve 2. La puissance électrique totale de la machine est de 4,37kW. La machine ne dispose que d'une seule chambre de compactage dont le volume est de 1m³. La collecte des déchets est réalisée via des chariots spécifiques chargé dans la machine qui procède automatiquement au compactage à ce titre aucun déchet en attente de compactage dans la réserve n'est possible. Les livraisons sont réalisées quotidiennement permettant l'enlèvement des déchets une fois la balle de produit compacté (inférieur à 1m³).

Les réserves 1 et 2 sont séparées par un mur en CLT Bois toute hauteur CF2H avec une porte CF 1H asservie à un système DAD. La réserve 2 accueillant la presse à carton ne dépasse pas les 1.000m³.

Pour les Locaux à risques moyens : Sans objet.

8 - Conduits et gaines

Gainés métalliques (VMC sanitaires).

9 – Dégagements

REZ DE CHAUSSEE

Local	Effectif	Dégagements Réglementaires	Dégagements prévus
Surface ALDI	344 pers.	02 sorties 04 UP	03 sorties 06 UP

Les allées de circulation auront une largeur de :

- 3UP pour les circulations principales
- 2UP pour les circulations secondaires

Les portes automatiques coulissantes à l'entrée de la surface de vente seront munies d'un dispositif pour l'ouverture en cas de coupure de courant. Le principe de verrouillage des portes sera prévu suivant la réglementation en vigueur et conforme à l'article CO48§3.

Les autres portes d'issues de secours s'ouvriront en cas d'évacuation par une manœuvre simple sans clé (crémone pompier).

10. Aménagements intérieurs

Revêtements muraux : doublage en BA13 collé sur maçonnerie dans les locaux sociaux et doublage en panneaux mélaminé de 12mm d'épaisseur avec classement au feu M2 dans la surface de vente.

Plafonds : faux-plafond en dalles dans les locaux sociaux, sanitaires et local pain. Pas de faux-plafond en vente.

Revêtement de sol : le sol est prévu carrelé M0.

Mobilier : le mobilier aura un classement au feu M2.

11. Désenfumage

<u>Locaux désenfumés</u>	<u>Mode de Désenfumage</u>
Surface de vente <u>Aldi</u>	Désenfumage : Il sera prévu un dispositif de désenfumage par mise en œuvre d'exutoires en toiture d'une surface utile correspondant au 1/200 ^{ème} de la surface. Leur ouverture sera automatique par fusible et commande de déclenchement à distance par CO2. Le boîtier est positionné à l'entrée du magasin et regroupera les commandes des différents lanterneaux.
Réserves Aldi	Les 2 réserves sont compartimentées séparément. La réserve 01 possédant une sortie directe et une surface inférieure à 300m ² , elle ne doit pas être désenfumée. Par contre, la réserve 2 ne possédant pas de sortie vers l'extérieur sera désenfumée par l'ouvrant du châssis.

12. Chauffage – ventilation

Chauffage par pompe à chaleur DAIKIN Réversible fonctionnant au R410A. Le fonctionnement du système consiste à récupérer le maximum de chaleur (issue de la production froid) en transférant l'énergie disponible via un échangeur de fluide CO2/eau vers l'installation de chauffage du magasin. L'énergie récupérée de la production de froid sera stockée dans un ballon tampon isolé de 1.000L situé dans le local technique et sera redistribuée sur le réseau d'émetteurs (cassettes) pour chauffer le magasin et la réserve. En complément il est ajouté en série sur la boucle de distribution une pompe à chaleur air/eau afin d'apporter le complément de puissance chaud si nécessaire et capable de produire le rafraichissement pour l'été.

Production d'eau chaude sanitaire par chauffe-eau électrique de 15L.

VMC en locaux sociaux (salle de repos, vestiaires, WC et bureau). Gainex de ventilation en tuyaux rigides classés M0.

L'établissement ne nécessite pas de raccordement au GAZ.

13. Panneaux solaire photovoltaïques

Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de l'établissement.

L'installation sera raccordée au réseau électrique, une coupure générale pompier sera prévue. Une seconde dans le couloir à l'entrée du bureau sera réservée uniquement au réseau photovoltaïque. Une troisième sera prévue en toiture.

Environ 266 panneaux de 375kWc chacun sont installés avec une surface de 499m² maximum. ALDI autoconsomme et revend le surplus de production. Il y a donc une injection sur le réseau qui est gérée par Enedis. L'onduleur est placé en toiture.

14. Gaz

Sans objet.

Pas de raccordement au gaz.

15 - Installations électriques

Puissance électrique demandée : Tarif Jaune 119 kWa avec le local pain.

Le four utilisé dans le point chaud disposera d'une puissance inférieure à 20kW.

L'installation électrique sera réalisée en conformité avec les normes en vigueur.
Un certificat de conformité établi par un organisme de contrôle agréé sera fourni en fin de travaux par l'installateur.

Un arrêt d'urgence sera prévu dans la surface de vente à proximité de l'accueil ou caisse

L'éclairage de sécurité sera réalisé au moyen de blocs autonomes de sécurité.

L'éclairage d'ambiance, de balisage des issues de secours et des circulations sera assuré par des blocs autonomes de sécurité.

La coupure pompier sera prévue pour l'ensemble des enseignes et du photovoltaïque
(Coupure placée dans le couloir et en toiture également).

16 - Ascenseurs et escaliers mécaniques

Sans objet.

17 - Appareils de cuisson (Point chaud)

Il sera installé dans le local 1 four à pain électrique de puissance totale inférieure à 20kW.

Le local pain est équipé d'un écran cantonnement qui sera CF 1/2H et aura une retombée d'une hauteur de 50cm.

Ce local n'est pas accessible au public.

L'appareil sera immobilisé.

L'appareil bénéficiera du marquage CE.

Présence d'une hotte d'extraction d'air 400°C câblé en CR1 en amont.

L'arrêt d'urgence du four et de la ventilation du local se fera dans le local pain.

18 - Moyens de secours contre l'incendie

Défense extérieure : Voir service incendie

Nombre de BI ou de PI = 01 borne à moins de 200 mètres (A vérifier)

Débit total = A préciser par le service incendie

Autres moyens :

- RIA : 4 RIA DN25 en surface de vente, longueur 30m.
4 RIA DN33 en réserves, longueur 30m.

Les RIA seront disposés de façon à ce que toute la surface des locaux puisse être atteinte par 2 jets de lance.

- Extincteurs : des extincteurs à eau pulvérisée de 6L seront installés à raison d'un extincteur par 250m² de surface des locaux. La distance entre extincteurs sera inférieure ou égale à 15m.
Les différents extincteurs seront appropriés aux risques en présence : (PE26§1)
- Système de sécurité incendie (SSI) - catégorie : E
- Equipement d'alarme de type : 2b
- Ligne téléphonique : urbaine
- Un affichage des consignes de sécurité sera réalisé dans les locaux recevant plus de 5 personnes.

Un plan schématique sera apposé dans l'entrée du bâtiment pour faciliter l'intervention des pompiers.

19 – GN 8

L'établissement est à rez-de-chaussée de plain-pied accessible au public, toutes les sorties sont adaptées et praticables et tout point de l'établissement accessible au public est à moins de 50 mètres d'une sortie. Les cheminements intérieurs présenteront une largeur minimale de 1.40m.

Solutions retenues pour l'évacuation des personnes en situation de handicap pour chaque niveau de la construction (GN 8) :

- _Espaces d'attente sécurisés ou solutions équivalentes, sauf cas d'exonération : (GN 10, CO 34 §6, CO 57 à CO 60).

Précisez les caractéristiques des espaces d'attente sécurisés ou détaillez les caractéristiques des ou de la solution équivalente retenue (simple rez-de-chaussée avec un nombre adapté de dégagements praticables de plain-pied, nombre adapté de sorties praticables débouchant directement sur l'extérieur à chaque niveau et permettant de s'éloigner suffisamment, zone protégée, secteur, augmentation de surface des paliers des escaliers protégés, espace à l'air libre de nature à protéger les personnes du rayonnement thermique pendant une heure minimum, principes mentionnées aux articles AS4 et AS5) :

Rez-de-chaussée : Le rez-de-chaussée de plain-pied, accessible au public, comporte un nombre suffisant de sorties (issues de secours) adaptées.
(Voir point 9. Dégagements).

Les dégagements du rez-de-chaussée, au nombre de 3, donnent directement accès vers l'extérieur du bâtiment, et permettent de s'éloigner rapidement du bâtiment.

Les 3 dégagements sont équivalents à 6 Unités de Passage.

L'établissement est à rez-de-chaussée de plain-pied accessible au public, toutes les sorties sont adaptées et praticables et tout point de l'établissement accessible au public est situé à

moins de 50 mètres d'une sortie de secours. Les cheminements intérieurs présenteront une largeur minimale de 1,40m.

Les WC PMR ne sont pas compris dans l'espace accessible au public

Fait à VILLEPINTE, le 09/12/2025

Le Maître de l'ouvrage,
IMMALDI & CIE
M. Raffaele FRAU

Le Maître d'œuvre
AADE srl

IMMALDI ET COMPAGNIE SAS

33, rue des Vanesses

Bâtiment Exelmans

93420 VILLEPINTE

SAS au capital de 100 000 000.00€

RCS BOBIGNY B 378 568 638

SIRET 378 568 638 00084 - APE 6820 B

SRL AADE

ATELIER D'ARCHITECTURE

DELOOSE-ELMAS

6 BTE 5 Rue des Telliers

7000 Mons-Belgique

Mail : info@ade.pro

TVA : BE0819.548.050